



SRMAE

LA ROUQUETTE
46250 - FRAYSSINET-LE-GELAT
FRANCE 06 08 14 22 00
Email : sylvain.srmae@orange.fr
Monsieur Sylvain ROUX

payé
le 24/10/2025

FACTURE

N° : FAC02310
Date : 30/09/2025
N° client : CLT00000116

EARL LE PIC

Le Pic
46250 MARMINIAC
FRANCE

250

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
Remplacement des roulements du rotor du broyeur. Entretien machine à noix Rousset. Remplacement roulement du rouleau palpeur du broyeur. Remplacement de roulements sur la Facma.						
MO -Main d'oeuvre	14,75		55,00 €	0,00%	811,25 €	20,00%
ART00000152 -Cartouche graisse SHP50 400g	24,00		4,06 €	0,00%	97,44 €	20,00%
ROU -Roulement 6201 LLUC3	2,00		5,65 €	0,00%	11,30 €	20,00%
ROU -Roulement P612250	1,00		20,11 €	0,00%	20,11 €	20,00%
Flexibles						
Flexible365 -R2SC10	2,80		6,348 €	0,00%	17,77 €	20,00%
Flexible358 -JS2110	4,00		1,197 €	0,00%	4,79 €	20,00%
Flexible163 -CS10FJ06C	2,00		4,90213 €	0,00%	9,80 €	20,00%
Flexible149 -CS10EML12	2,00		2,11914 €	0,00%	4,24 €	20,00%
ART00000514 -Sertissage 2 raccords	2,00		15,00 €	0,00%	30,00 €	20,00%

Détail de la TVA				Total HT	1 006,70 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	201,35 €
Normale	1 006,70 €	20,00%	201,34 €	Total TTC	1 208,05 €

Règlement	Chèque
Echéance(s)	1 208,05 € au 31/10/2025

Coordonnées bancaires

Nom	CREDIT AGRICOLE
IBAN	FR76 1120 6000 8100 4933 3754 836
BIC	AGRIFRPP812

Reçu le 23/10/25
lequel est 872 4712

Le montant total s'élève à mille deux cent huit euros et cinq centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).